

COMMUNE D'HERBEYS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2018 – 63

Séance du 22 octobre 2018

L'an deux mil dix-huit et le vingt-deux octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué en séance publique, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Françoise FONTANA, le Maire.

Présents : Françoise FONTANA, Jean-Michel TAILLANDIER, Olivier ULRICH, Cyrille BOULLLOUD, Isabelle PATUREL, Pierre CHANTEREAU, Pascale VIROT et Jacques CLAY

Absents : Elisabeth SCIUS, Aurélien DAUTREY, Stéphane VINCENT

Absents excusés : Nancie FROMONT, Jean-Noël CAUSSE, Michèle NASRAOUI et Claude GARAPON (pouvoir à Isabelle PATUREL)

Secrétaire de séance : Jean-Michel TAILLANDIER

Nombre de votants : 9

Ouverture de séance : 19h00

Nombre de membre présents : 8

Nombre de membres en exercice : 15

Objet : Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour le projet de restructuration de la grange du château d'Herbeys

Vu :

- La délibération N°2014-34 concernant la saisine de l'Etablissement Public Foncier Local du Dauphiné pour l'acquisition de la grange du château d'Herbeys en date du 22 avril 2014,
- La consultation par procédure adaptée lancée le 25 mai 2018 pour un marché public de maîtrise d'œuvre architecturale pour la restructuration de la grange en équipement d'accueil, de services et de logements, composé d'une tranche ferme de Diagnostic et de deux tranches optionnelles (APS, APD, ...)
- Le procès-verbal de la commission d'appel d'offre réunie le 28 septembre 2018 en présence de l'architecte des bâtiments de France et d'un représentant du CAUE,
- L'intérêt stratégique de la valorisation et la restructuration de la grange du château d'Herbeys située au centre bourg de la commune,

Après en avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité :

- **Approuve** la démarche d'une mission de maîtrise d'œuvre architecturale, introduite par un diagnostic, pour l'opération «Restructuration de la grange du Château »,
- **Décide d'attribuer** le marché public de maîtrise d'œuvre architecturale pour la restructuration de la grange du château et ses abords à Florian Golay, architecte installé au 19 rue René Thomas à Grenoble (38000),
- **Autorise** madame le Maire à prendre toutes les dispositions nécessaires à l'application de la présente délibération et, notamment à signer toutes les pièces du marché.

Ainsi délibéré, pour copie conforme

Le Maire, Françoise FONTANA.

